



abandon de poste, probleme d'assedic car pas de rupture de contra

Par **foliane**, le **24/01/2013** à **15:50**

Bonjour,

j'ai fais un abandon de poste au mois d'Aout 2012 apres mes conges suite a de l'harcelement morale je n'es pas pu reprendre apres mon accident du travail.

Mon employeur ma envoyer mes papiers assedics et mon solde de tout compte par la poste au mois de decembre, sans lettre de licenciement, sachant que je n'es pas fais de lettre de demission est ce que je fais toujours partis de l'entreprise?

pôle emploi ne veux me verser mes indemnites car je n'es pas fournis de lettre de licenciement donc il en conclut que c'est un abandon de poste sous forme de demission sans lettre de demission le prouvant... que faire?

Merci pour vos réponses d'avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **24/01/2013** à **17:28**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce qui est indiqué comme rupture du contrat de travail sur l'attestation destinée à Pôle Emploi...

Par **foliane**, le **24/01/2013** à **17:41**

Sur la feuille y a marquer dans " autre motif" abandon de poste..

Par **P.M.**, le **24/01/2013** à **17:49**

Donc,vous avez même eu tort de vous inscrire à Pôle Emploi avant que le licenciement ne soit signifié après procédure car la Jursprudence s'est déjà prononcée pour indiquer que vous pouviez être considérée comme démissionnaire...

Vous pourriez tenter d'exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes mais je suis sceptique...